

=====  
**Téléphone-télécopie**

03 85 50 81 17

**Email :**

mairie.mazille71@orange.fr

=====

**Le 08 avril 2019**

**Ouverture au public :**

Lundi et Jeudi de 9 h 30 à 12 h 30

=====

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal**

**en date du 05 avril 2019 à 20 heures**

**Présents :** Jean-Marc CHEVALIER, Jacques BOURGEOIS, Jean-Claude LUCAS, Gérard MOYNE, Michel PETOZZI, Laurent WOOG.

**Excusés :** Laure MICHELET, Jean-Paul LEGROS, Jean-Baptiste MARTINOT, Patrick SIMON.

Le quorum est atteint: ouverture des travaux du Conseil Municipal à 20 heures.

Secrétaire administrative : Geneviève VIGNERESSE

Secrétaire de séance : Gérard MOYNE

**1-Approbation du procès-verbal du 22 février 2019 :**

**Le Conseil adopte à l'unanimité le Compte-Rendu du dernier conseil.**

**2-Comptes Administratifs et comptes de gestion 2018**

Le Maire présente et commente, dans le détail, les comptes administratifs Commune et Assainissement relatifs à l'année 2018, tels que présentés dans les tableaux ci-dessous :

***Budget Communal***

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
Recettes exercice N	307 837.48	219 802.46	527 639.94
Dépenses exercice N	114 346.63	180 382.25	294 728.88
Résultat de l'exercice (1-2)	193 490.85	39 420.21	232 911.06
Résultat antérieur	-169 315.30	52 683.18	-116 632.12
<b>Solde d'exécution (I + II)</b>	<b>24 175.55</b>	<b>92 103.39</b>	<b>116 278.94</b>
Restes à réaliser Recettes N	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser Dépenses N	0.00	0.00	0.00
<b>Solde des restes à réaliser (3 + 4)</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Résultat d'ensemble (A + B)</b>	<b>24 175.55</b>	<b>92 103.39</b>	<b>116 278.94</b>

### **Budget Assainissement**

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes exercice N	79 145.96	21 146.94	100 292.90
Dépenses exercice N	4 748.08	15 139.18	19 887.26
Résultat de l'exercice (1-2)	74 397.88	6 007.76	80 405.64
Résultat antérieur	-64 958.66	134 829.36	69 870.70
<b>Solde d'exécution (I + II)</b>	<b>9 439.22</b>	<b>140 837.12</b>	<b>150 276.34</b>
Restes à réaliser Recettes N	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser Dépenses N	0.00	0.00	0.00
<b>Solde des restes à réaliser (3 + 4)</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Résultat d'ensemble (A + B)</b>	<b>9 439.22</b>	<b>140 837.12</b>	<b>150 276.34</b>

Le conseil adopte à l'unanimité, et hors la présence du Maire, les comptes relatifs à l'année 2018.

### **3-Affectation des résultats 2018 :**

#### **Budget Communal**

	Investissement	Dépenses	Recettes
Résult. Investissement repris compte 001		0.00	24 175.55
Restes à réaliser		0.00	0.00
Excédents de foncion. capitalisés cpte 1068		0.00	0.00
	Fonctionnement		
Résultat fonctionnement repris compte 002		0.00	92 103.39
Restes à réaliser		0.00	0.00

#### **Budget Assainissement**

	Investissement	Dépenses	Recettes
Résult. Investissement repris compte 001		0.00	9 439.22
Restes à réaliser		0.00	0.00
Excédents de foncion. capitalisés cpte 1068		0.00	0.00
	Fonctionnement		
Résultat fonctionnement repris compte 002		0.00	140 837.12
Restes à réaliser		0.00	0.00

Le Conseil adopte, à l'unanimité, l'affectation des résultats, telle que figurant sur les tableaux ci-dessus.

### **4-Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2019 :**

Ces taxes sont actuellement les suivantes, et pour 2018 :

- Taxe d'habitation: 6,28 % pour un montant de : 26 328 Euros
- Taxe Foncière s/bâti : 7,81 % pour un montant de : 23 171 Euros
- Taxe Foncière s/ non -bâti : 25,99 % pour un montant de : 13 723 Euros.

**Le Conseil décide, à l'unanimité, qu'il n'y aura aucune augmentation sur ces taxes en 2019, les taxes communales restant inchangées, aux taux de 6,28 , 7,81 et 25,99 %**

### **5-Bugets Primitifs2019 :**

#### **Budget Communal**

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	285 453,39	285 453,39
<b>Investissement</b>	136 828,55	136 828,55

## ***Budget Assainissement***

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	162 227,12	162 227,12
<b>Investissement</b>	39 149,22	39 149,22

Le Conseil , après en avoir délibéré , **adopte les Budgets Primitifs pour 2019 , tels que figurant sur les tableaux ci-dessus.**

### **6-Charte Forestière :**

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article 6.1 du contrat d'Objectif et de Performance, entre l'État , la Fédération Nationale des Communes Forestières et l'Office National des Forêts (ONF) , pour la période 2016-2020 ;

Considérant le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités , exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Communes Forestières le 13 décembre 2017 , réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Communes Forestières le 11 décembre 2018 ;

Considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1<sup>er</sup> juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes Forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la Commune, que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

Considérant que la libre administration des communes est bafouée ;

Après en avoir délibéré, Le **Conseil municipal, à l'unanimité :**

**Décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP**

**Décide d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet ;**

**Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.**

### **7-Elections Européennes du 26 MAI 2019**

Le Maire arrête le tableau des permanences du bureau de vote, à compléter en fonction des disponibilités.

**La Commission des listes électorales sera réunie par le Maire dans les 5 jours précédant le vote.**

## **8-Questions diverses :**

### **-Information SYDESL :**

Le SYDESL a prévu de remplacer le câble aérien entre le transformateur des Bosquets et l'Église, pour passer de 40 à 100 kva.

Il doit adresser à la Mairie un devis pour le remplacement de deux vitres (projecteurs ouest et est de l'Église) et l'équipement de quatre projecteurs dans les gaines et regards aménagés côté Nord, lors des travaux de l'Église (avec déplacements de 1,50 mètre si le bureau d'études le juge nécessaire).

### **-Travaux de voirie 2019 :**

Le Conseil examine le programme des travaux de réfection de la voirie, qui concerneront en 2019 :

- l'aménagement de l'emplacement de stationnement pour Personnes à Mobilité Réduite devant la bibliothèque,
  - la réfection d'une portion du Chemin des Perrières avec aquadrain au-dessus de la portion concernée pour éviter le ravinement,
  - la réfection de la portion du Chemin perpendiculaire à la Rue de la Geôle,
  - la réfection du quart Est de la Rue Michel BOUILLOT, aux Varennes.
- Le tout pour un montant de 40 000 Euros TTC.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve le programme 2019 des travaux de Voirie pour un montant de 40 000 Euros TTC. En conséquence, il autorise et mandate le Maire à signer tous devis et bons de commande correspondants.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 55.

*Affiché le 08/04/2019*